

CE DOCUMENT CONCERNE TOUTES LES PERSONNES
AYANT ACCÈS AUX SUJETS D'EXAMEN DILF - DELF - DALF

Utilisation abusive du matériel DILF – DELF – DALF

Veuillez lire attentivement ce document

Les sujets d'examen et d'enregistrements audio utilisés pour la passation DILF – DELF – DALF restent la propriété de France Éducation international.

Les sujets d'examen et CD audio / clés USB doivent servir uniquement pour la / les sessions pour laquelle / lesquelles ils ont été commandés par le centre agréé et fournis par France Éducation international. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés à des fins pédagogiques.

Toute reproduction ou utilisation non autorisée entraînera des poursuites.

Toute reproduction intégrale ou partielle de matériel du DILF, du DELF et du DALF (sujets d'examen, documents correcteurs et CD audio / clés USB) sans le consentement écrit de France Éducation international est illicite (article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Le non-respect de cette clause est constitutif du délit de contrefaçon (article L 335-2 du CPI) et expose à de lourdes sanctions :

- sanctions pénales : amende allant jusqu'à 30 000 € et jusqu'à trois ans de prison.
- sanctions civiles : dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par France Éducation international.

(Prénom NOM)

Je soussigné(e) m'engage personnellement à ne pas diffuser ou copier le matériel du DILF, du DELF et du DALF qui est l'unique propriété de France Éducation international. Je m'engage également à restituer au responsable de centre qui détruira de façon sécurisée le matériel d'examen non utilisé ainsi que les CD audio / clés USB.

Centre d'examen :

Ville : Pays :

Votre/vos fonction(s) : responsable de centre assistant administratif
 surveillant examinateur et / ou correcteur
 imprimeur autre :

Fait le : À :

Signature précédée de « Lu et approuvé » :

France Éducation international, 1 avenue Léon Journault -92318 Sèvres cedex- France

DOCUMENT VALABLE 1 AN